

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2023

Département HAUTE-SAÔNE Arrondissement de VESOUL Canton de MARNAY	EXTRAIT DU REGISTRE Des délibérations du Conseil Municipal De la commune d'ETUZ <u>Séance du 15 Mai 2023</u>
Nombre de membres 12	L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé TABOURNOT.
Nombre de Présents 10	<u>Etaient présents :</u>
Nombre Absents excusés 1	Messieurs : H. TABOURNOT, G. GERMAIN, C. BOURIOT, H. MEDINA, A. VILLARD, JM. ROZAIS
Nombre Absents 1	Mesdames : G. JACCOUD, S. DUGAST, A. BERNIER, M. IACOVELLI
Nombre de Votants 11	<u>Absents excusés :</u> E. PICHOT (donne pouvoir à G. JACCOUD) <u>Absents :</u> N. PELLETIER
Date de convocation 05/05/2023	<u>Secrétaire de séance :</u> G. JACCOUD
Date affichage 17/05/2023	

1 - Informatisation de la Bibliothèque

M. le Maire expose le besoin d'informatiser la bibliothèque d'ETUZ.

Un devis a été effectué par la SARL MICROBIB comprenant le logiciel, la maintenance et la formation pour un montant total de 1006,80€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer le devis pour l'informatisation de la Bibliothèque.

2 - Vente maison Thiebaut

M. le Maire informe le Conseil de la proposition d'achat de la maison Thiebaut de M. KOLLY Sébastien et M. MICHON Jérémie à hauteur de 400 000,00 € garage inclus.

L'acquéreur s'engage à poursuivre la location des appartements actuellement loués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à accepter cette proposition d'acquisition :
1 abstention / 10 voix pour.

***Modification du RIFSEEP**

Cet ordre du jour a été retiré étant donné que nous ne pourrions délibérer qu'après avoir obtenu l'avis du Comité Social Territorial donné lors de la réunion du 27 juin prochain.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2023

3 - Modification de la délibération n°001 du 27/09/2022

Le 27/09/2022, le Conseil Municipal a approuvé l'assiette des coupes pour l'exercice 2023 dans les parcelles de la forêt communal n° 12r/15r/24af/26aj/26ar/27ar/30ar/30r/31af/31aj (délibération jointe).

Il convient de modifier le mode de vente des parcelles 30r/31aj/31af/12r et 15r ainsi : « exploitations groupées par contrat bois façonné ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification de la délibération n°001 du 27/09/2022 dans ces conditions.

4 - Sens interdit rue de Traverse

Le Maire informe le Conseil du besoin de mettre un panneau « sens interdit sauf riverains et ayants droits » dans les deux sens de circulation de la rue de Traverse en raison d'un flux routier important et journalier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à faire les démarches pour mettre les panneaux sens interdit rue de Traverse.

5 - Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2023

Le Maire informe le Conseil de devoir prendre une décision modificative au Budget Primitif en raison du versement demandé de l'acompte pour la création du site internet de la Mairie, acompte de 1755.04 € sur le compte 2051 au lieu du compte 2183.

La décision modificative n°1 sera prise comme suit :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	20 000.00 €	-5 000.00 €	5 000.00 €	20 000.00 €
20 Immobilisations incorporelles	20 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €	25 000.00 €
2051/20	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	75 000.00 €	-5 000.00 €	0.00 €	70 000.00 €
2183/21	5 000.00 €	-5 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	114 792.76 €	-5 000.00 €	5 000.00 €	114 792.76 €
Total général des recettes d'investissement (1)	114 792.76 €	0.00 €	0.00 €	114 792.76 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	407 540.21 €	0.00 €	0.00 €	407 540.21 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	289 700.00 €	0.00 €	0.00 €	289 700.00 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la décision modificative n°1.

Fin de séance : 21h05

Po le Maire d'ETUZ,
Le 2^{ème} Adjoint, Ghislaine JACCOUD

